

# CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE



**Création :** créé le 8 AOÛT 1989

**Vocation :** Le Conservatoire des sites naturels de Picardie est une association régionale au service du patrimoine naturel.

Il gère et met en valeur, pour en permettre la découverte par le public, plus de 100 sites naturels souvent riches de plantes et d'animaux rares et menacés.

Le Conservatoire gère la réserve naturelle de l'étang St Ladre, située au niveau du pont prussien. Nos guides proposent régulièrement des animations "nature" gratuites qui permettent de mieux connaître l'extraordinaire richesse de ce marais. La réserve est ouverte toute l'année à la visite.

**Nbre d'adhérents :** 500 adhérents.

**Bureau :** Présidente : Christophe LEPINE, Vice-Président : Pierre DORON, Secrétaire : Sébastien CAROLUS, Trésorier : Alain SUOUCA

**Contact :** 03 22 89 63 96

**@mail :** [contact@conservatoirepicardie.org](mailto:contact@conservatoirepicardie.org)

## **Petite Histoire**

Une réserve naturelle est un espace naturel protégé. Il existe actuellement en France 153 réserves naturelles et 157 réserves naturel- les régionales qui ont pour objectifs :

- la préservation d'espèces animales, végétales et d'habitats en voie de disparition
- la préservation de biotopes et de formations géologiques
- la préservation ou la constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage.

La réserve naturelle de l'étang Saint-Ladre à Boves a été créée le 11 septembre 1979.

Elle est gérée par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie depuis fin 1993, la commune de Boves étant propriétaire du site.

Elle abrite de nombreuses espèces animales et végétales parfois très rares.

Des règles sont à respecter dans une réserve naturelle :

- rester sur le chemin de découverte - tenir les chiens en laisse
- observer les animaux à distance et ne pas cueillir les plantes
- respecter la propreté des lieux et les équipements
- ne pas introduire d'espèces animales et végétales

Des activités sont formellement interdites :

- le dépôt de matériaux
- les travaux susceptibles d'altérer le milieu
- l'emploi de produits chimiques
- le camping, les sports nautiques